

# COMPTE RENDU

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2019 A 20H00

Date de convocation : 22 octobre 2019

Date d'affichage : 22 octobre 2019

Nombre de conseillers : en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, le 28 octobre 2019 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DESHAYES.

Etaient présents : Jean-Pierre DESHAYES ; Maire, Jean-Paul PERRIER, Florence GELOIN, Denis TALIGOT ; Adjoints, Franck BRYON, Guillaume LALOE, David GILBERT, Delphine MARTIN, Loïc CARRE, Pierrick BARON, Christèle HARDY, Isabelle JEHAN, Conseillers.

Etait absent non excusé : Yvan ROGER

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

### ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 16 septembre 2019.

#### Administration générale

- 1/Intervention de Mme Lemoine dans le cadre de la valorisation du patrimoine
- 2/Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants
- 3/Modification des statuts du Syndicat de voirie Fougères Nord
- 4/Solde participation ramassage scolaire à la Commune de Luitré-Dompierre
- 5/Rapport Fougères Agglomération
- 6/Délibérations à régulariser

#### Marchés Publics

- 7/Marché Salle des fêtes Lancelot
  - Avenants au marché
- 8/Marché restauration des charpentes et des couvertures de l'église
  - Avenants au marché

#### Questions diverses

- 
- Désignation du secrétaire de séance
  - Lecture des pouvoirs : Néant
  - Ajout de points à l'ordre de jour : Néant
  
  - Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 16 septembre 2019.  
Le compte-rendu est **adopté à l'unanimité des présents.**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **1/ INTERVENTION DE MME LEMOINE DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE**

Mme LEMOINE Elodie de la SPL Fougères Tourisme présentera le programme et plans d'actions sur la valorisation du patrimoine.

Sept pistes d'actions sont proposées au Conseil Municipal :

Action 1 - Inventaire, protéger le patrimoine bâti et culturel communal

Action 2 – Etudier la faisabilité d'une labellisation patrimoine

Action 3 – Accompagner le visiteur dans son parcours de visite de l'église

Action 4 – Etudier la faisabilité de proposer un parcours de découverte pédestre

Action 5 – Se connecter à la voie verte Vitré-Fougères

Action 6 – Conforter l'offre de services dédiée à l'accueil des entreprises et la valoriser

Action 7 – Créer une identité autour du végétal et du fleurissement

### **Synthèse de l'étude de la valorisation du patrimoine et développement de l'attractivité touristique de la Selle-en-Luitré**

#### **Points positifs**

Un centre bourg charmant qui donne envie de s'attarder.

L'église paroissiale, pièce maîtresse du patrimoine dont la richesse reste à révéler aux visiteurs.

Des bénévoles sur lesquels s'appuyer pour faire connaître et animer la commune.

#### **Perspectives d'amélioration**

Un patrimoine bâti en nombre limité, d'intérêt local dont on sait peu de chose.

Un engagement de longue date dans le label « Village Fleuri » mais absence d'une véritable identité sur laquelle s'appuyer pour générer de l'attractivité.

Une offre complète permettant l'accueil des entreprises qui reste à conforter en lien avec le restaurant.

Peu d'éléments majeurs / visibles à ce stade sur lesquels s'appuyer pour développer des activités touristiques.

#### **Projections**

Des clientèles touristiques intéressées par le patrimoine sur la destination.

La voie verte interrégionale V9, une opportunité pour faire découvrir le cœur de bourg en développant une offre de service adaptée aux cyclotouristes en lien avec les communes voisines.

## Points de vigilance

Un environnement touristique fortement concurrentiel notamment autour de l'offre patrimoine

Présence de « mastodontes » touristiques et de nombreuses communes « concurrentes »

Quelle différenciation pour La Selle-en-Luitré ?

## 2/ RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ENFANTS

Depuis plusieurs mois, une réflexion est engagée par la commune de Laignelet, avec les communes de Landéan ; Le Loroux, Fleurigné, La chapelle Janson, La Selle-en-Luitré et Parigné pour la mise en place d'un RIPAME (Relais Intercommunal Parents Assistants maternels enfants) sur les sept collectivités.

Un RIPAME est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance :

-Les parents et futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

-Les RIPAME apportent aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Vu la délibération n°52/2019 du 16 mai 2019, validant la création d'un RIPAME,

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin qu'il se positionne sur la création d'un espace jeunesse et la mise en place d'un bureau pour accueillir l'animatrice.

Un questionnaire a été envoyé aux familles ayant des enfants entre 0 et 6 ans. La collectivité a réceptionné quelques retours sur ce sujet par mail et par courrier.

Après quelques échanges, les élus souhaiteraient que Les salle Merlin et Morgane soient remaniées pour répondre aux besoins du RIPAME.

### **A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :**

-**ACTE LA DECISION DE PRINCIPE** pour la création d'un espace jeunesse et la mise en place d'un bureau pour accueillir l'animatrice,

-**SE DONNE** jusqu'au prochain Conseil Municipal pour étudier les critères techniques de mise en place et pour se déterminer sur la sollicitation d'un maîtrise d'œuvre ou non.

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

### **3/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE VOIRIE FOUGERES NORD**

Vu la création de la commune de Luitré-Dompierre le 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Vu l'article L.5211-5-1 du CGCT précisant que les statuts d'un EPCI doivent mentionner la liste exacte des communes membres,

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider la modification des statuts du syndicat de voirie Fougères Nord, concernant la nouvelle commune Luitré-Dompierre.

#### **A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :**

-**APPROUVE** les modifications apportées aux statuts.

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

### **4/ SOLDE PARTICIPATION RAMASSAGE SCOLAIRE A LA COMMUNE DE LUITRE-DOMPIERRE**

Par délibération n°42/2019 du 29 avril 2019,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

-**A APPROUVE** la participation aux frais de ramassage scolaire à hauteur de 7/12<sup>ème</sup> du montant suivant 6 335.45 € soit 3 695.68 €.

Cependant, une erreur de -0.03 euros a été constatée sur cette délibération.

Le montant prévisionnel est donc de **6 335.48 €**.

La Préfecture a validé la reconduction du ramassage scolaire pour l'année 2019/2020.

Le Conseil Municipal peut désormais verser le solde à hauteur de 5/12<sup>ème</sup> (2 639.77 €) en déduisant le trop perçu 2018 d'un montant de 741.25 €.

Le total restant à charge pour 2019 sera de :

2 639.77 € +0.03 €- 741.25 € =**1 898.55 €**

#### **A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :**

-**APPROUVE** le solde de participation aux frais de ramassage scolaire pour le montant suivant 1 898.55 €.

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## **5/ RAPPORT FOUGERES AGGLOMERATION**

Ce rapport fait le point sur les projets et les activités de Fougères agglomération en retraçant les principales décisions et réalisations intervenues au cours de l'année 2018. Il a été transmis aux élus par mail et reste consultable en mairie par le public.

L'ensemble du conseil municipal **prend acte de ce rapport.**

## **6/ DELIBERATIONS A REGULARISER**

Une délibération annulera et remplacera cette dernière car le titre doit être **Avenant n°1** au lieu de Avenant n°2.

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 72/2019 : AVENANT N°2 ETS BELLOIR LOT N°9 / MARCHE DIVERS TRVAUX DE RENOVATION ET DE MISE EN ACCESSIBILITE DANS LA SALLE DES FÊTES LANCELOT**

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le maire,

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

**VU** décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

**VU** les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de les délibérations du conseil municipal n° 94/2018 du 22 novembre 2018 et n°10/2019 du 26 février 2019 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de « divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot ».

**VU** la délibération n°60/2014 du conseil municipal du 22 mai 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

**- de CONCLURE l'avenant d'augmentation n°1, ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot de la Selle-en-Luitré :**

**. Lot n°9 Carrelage / Faïences**

**Attributaire:** Ets Belloir 36 bd Jean Jaurès 35 300 Fougères

Marché initial du 11 mars 2019. - montant : **26 576.51 € HT**

**Avenant n°1 – montant + 1 092.14 € HT**

**Nouveau montant du marché : 27 668.65 € HT**

Objet :

Entrée secondaire :

- Option 4 : économie si pose sur chape ciment : Fourniture et mise en œuvre d'une chape traditionnelle dosée à 300 kg de ciment/m3

Sanitaires :

- Fourniture faïence 30\*60 ash rett
- Pose faïence

Une délibération annulera et remplacera cette dernière car le montant de l'Avenant n°1 doit être **838.38 € HT** au lieu de **1 006.06 € HT**.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 88/2019 : **AVENANT N°1 ETS AIR V LOT N°8 / MARCHE SALLE DES FETES LANCELOT**

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le maire,

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

**VU** décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

**VU** les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de les délibérations du conseil municipal n° 94/2018 du 22 novembre 2018 et n°10/2019 du 26 février 2019 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de « divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot ».

**VU** la délibération n°60/2014 du conseil municipal du 22 mai 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- de **CONCLURE l'avenant de réduction n°1, ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot de la Selle-en-Luitré :**

. **Lot n°8 PLOMBERIE SANITAIRES**

**Attributaire:** Ets Air V ZA La Massue, rue Edouard Branly, 35 170 BRUZ

Marché initial du 11 mars 2019. - montant : **19 100.00 € HT**

**Avenant n° 1 - montant – 838.38 € HT**

**Nouveau montant du marché : 18 261.62 € HT**

Objet : Moins-value WC sanitaires y compris les accessoires

- **d'AUTORISER le Maire à signer l'avenant considéré**

## MARCHES PUBLICS

### 7/ MARCHE SALLE DES FÊTES LANCELOT

- Avenants au marché

#### **AVENANT N°03 sur le lot n°05 Menuiseries intérieures**

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le maire,

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

**VU** décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

**VU** les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de les délibérations du conseil municipal n° 94/2018 du 22 novembre 2018 et n°10/2019 du 26 février 2019 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de « divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot ».

**VU** la délibération n°60/2014 du conseil municipal du 22 mai 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

**- de CONCLURE l'avenant d'augmentation n°3, ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot de la Selle-en-Luitré :**

#### **. Lot n°5 Menuiseries intérieures**

**Attributaire** : Ets Pelé Menuiserie et Agencement, ZA de Querminais, 53 500 ERNEE

Marché initial du 11 mars 2019. - montant : **22 500.00 € HT**

Avenant n° 1 - montant + 644.83 € HT

Avenant n° 2 - montant - 720.88 € HT

**Avenant n° 3 - montant + 1 086.31 € HT**

**Nouveau montant du marché : 23 510.26 € HT**

Objet :

-Fabrication et pose main courante diam40 sur support – chêne à vernir (lot peinture)

-Fabrication et pose de contremarche mélaminée de couleur sur la première et la dernière marche de l'escalier

-Fourniture et pose d'un champlat entre le placo et le châssis vitré existant

-Fourniture et pose de plinthe médium 70x10 mm

**- d'AUTORISER le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.**

## AVENANT N°02 sur le lot n°02 Gros œuvre

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le maire,

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

**VU** décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

**VU** les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de les délibérations du conseil municipal n° 94/2018 du 22 novembre 2018 et n°10/2019 du 26 février 2019 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de « divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot ».

**VU** la délibération n°60/2014 du conseil municipal du 22 mai 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

**- de CONCLURE l'avenant d'augmentation n°2, ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot de la Selle-en-Luitré :**

### **. Lot n°2 Gros Œuvre**

**Attributaire :** CAP RENOV, 2, rue du verger, 35 230 SAINT ERBLON

Marché initial du 11 mars 2019. - montant : **20 370.00 € HT**

Avenant n° 1 – Avenant de prolongation de délai

**Avenant n° 2 - montant + 978.78 € HT**

**Nouveau montant du marché : 21 348.78 € HT**

Objet :

DEMOLITION / MACONNERIE

Réalisation d'un massif béton armé compris coffrage pour support escalier

RESEAU / FOURREAUX / DIVERS

Carottage dans mur parpaings pleins entre local technique et salle

**- d'AUTORISER le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.**



## AVENANT N°03 sur le lot n°09 Carrelage / Faïence

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le maire,

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

**VU** décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

**VU** les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de les délibérations du conseil municipal n° 94/2018 du 22 novembre 2018 et n°10/2019 du 26 février 2019 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de « divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot ».

**VU** la délibération n°60/2014 du conseil municipal du 22 mai 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

**- de CONCLURE l'avenant d'augmentation n°1, ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot de la Selle-en-Luitré :**

### . Lot n°9 Carrelage / Faïences

**Attributaire:** Ets Belloir 36 bd Jean Jaurès 35 300 Fougères

Marché initial du 11 mars 2019. - **montant : 26 576.51 € HT**

Avenant n°1 – montant + 1 092.14 € HT

Avenant n°2 – Avenant de prolongation de délai

**Avenant n°3** - montant + 1 134.37 € HT

**Nouveau montant du marché : 28 803.02 € HT**

Objet :

-Fourniture et pose de barre de seuils de type Schlüter RENO-RAMPE-K

-Fourniture et mise en œuvre d'une chape dosée à 350 kg de lanko 191/m3 afin de rattraper la pente sous la scène (7.00m\*1.70ép1 à 10cm)

## AVENANT N°03 sur le lot n°06 Placo isolation

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le maire,

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

**VU** décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

**VU** les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de les délibérations du conseil municipal n° 94/2018 du 22 novembre 2018 et n°10/2019 du 26 février 2019 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de « divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot ».

**VU** la délibération n°60/2014 du conseil municipal du 22 mai 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

**- de CONCLURE l'avenant de réduction n°1, ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot de la Selle-en-Luitré :**

### **. Lot n°6 PLACO ISOLATION**

**Attributaire:** Ets Belloir 36 bd Jean Jaures 35 300 Fougères

Marché initial du 11 mars 2019. - montant : **77 933.00 € HT**

Avenant n° 1 - montant – 2 153.72 € HT

Avenant n° 2 – Avenant de prolongation de délai

**Avenant n° 3 - montant +1 123.68€ HT**

**Nouveau montant du marché : 76 902.96 € HT**

Objet :

-Mise en place de chevrons 7\*7 rabotés pour la surépaisseur des arbalétriers

**- d'AUTORISER le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.**

## **8/ MARCHE RESTAURATION DES CHARPENTES ET DES COUVERTURES DE L'ÉGLISE**

- Avenants au marché

### **AVENANT N°02 sur le lot n°04 Electricité**

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le maire,

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

**VU** décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

**VU** les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de les délibérations du conseil municipal n° 53/2017 du 20 juillet 2017 et n°73/2018 du 29 octobre 2018 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de restauration des couvertures et des charpentes de l'église de la Selle-en-Luitré

**VU** la délibération n°60/2014 du conseil municipal du 22 mai 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

**- de CONCLURE l'avenant d'augmentation n°2, ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de restauration des couvertures et des charpentes de l'église de la Selle-en-Luitré :**

**. Lot n°4 Electricité**

**Attributaire:** SARL BIARD-ROY, 241 avenue Joseph Roy, 76 570 Sainte-Austreberthe

Marché initial du 29 octobre 2018. - montant : **6 222.00 € HT**

**Avenant n° 1** - Avenant de prolongation de délai

**Avenant n° 2** - montant 2 500.00 € HT

**Nouveau montant du marché : 8 722.00 € HT**

Objet : Remplacement des câbles sectionnés lors des travaux dans les voûtes après la dépose de BIARD-ROY en début de chantier

**- d'AUTORISER le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.**

## **AVENANT N°03 sur le lot n°02 Charpente Bois**

Le conseil,

**APRES** avoir entendu l'exposé de M. le maire,

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

**VU** décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

**VU** les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de les délibérations du conseil municipal n° 53/2017 du 20 juillet 2017 et n°73/2018 du 29 octobre 2018 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de restauration des couvertures et des charpentes de l'église de la Selle-en-Luitré

**VU** la délibération n°60/2014 du conseil municipal du 22 mai 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

**- de CONCLURE l'avenant de réduction n°3, ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de restauration des couvertures et des charpentes de l'église de la Selle-en-Luitré :**

### **. Lot n°2 Charpente Bois**

**Attributaire:** SCBM SCOP SARL, Z.I. la rouillais 35 420 Louvigné du Désert

Marché initial du 29 octobre 2018. - montant : **137 847.11 € HT**

**Avenant n° 1** - montant +2 475.00 € HT

**Avenant n° 2** – Avenant de prolongation de délai

**Avenant n° 3** – montant -4 186.79 € HT

**Nouveau montant du marché : 136 135.32 € HT**

Objet : retrait de la voûte au-dessus de la nef et ajout de la trappe de visite, sur location d'échafaudage, reprise résine de poutre

**- d'AUTORISER le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.**

## QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Remplacement vaisselle et ustensiles de cuisine Salle des fêtes** : Le choix sera étudié lors d'une réunion qui aura lieu le 3 décembre 2019 à 20h30.
- ❖ **Tarifs et règlement intérieur salle des fêtes** : Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- ❖ **Numérotation des lieux dits** : Une réunion sera organisée soit le 23 ou le 30 novembre 2019 afin que les habitants récupèrent respectivement leur plaque pour la mettre en place.
- ❖ Préavis de locataires n°7 le bourg au 15 décembre prochain.
- ❖ Réunion mardi 29.10.2019 à 18h30 avec l'Atelier Bouvier Environnement pour le cimetière n°2.
- ❖ Prochain Conseil Municipal le 19 novembre 2019.

### REGISTRE DES SIGNATURES

**2019**

38	18/09/19	Finances	Réponse négative à l'entreprise Legal pour le devis nettoyage cimetière
39	25/09/19	Marchés Publics	Notification à l'Atelier Bouvier Environnement pour la maîtrise d'œuvre cimetière n°2
40	01/10/19	Personnel communal	Saisine du CDG35 pour le règlement et le plan de formation de la commune
41	01/10/19	Finances	Résiliation contrat de prestation auto surveillance des lagunes Labocéa
42	01/10/19	Finances	Résiliation contrat de maintenance minimal ascenseur hall d'accueil Mairie Orona
43	01/10/19	Finances	Résiliation contrat de maintenance sur les appareils de cuisson Quiétalis
44	01/10/19	Finances	Résiliation convention assistance technique conduite et entretien postes de refoulement lagunes Véolia
45	02/10/19	Marchés Publics	LRAR envoyé à Monsieur Jan pour finaliser sa mission sur le logement n°9
46	07/10/19	Urbanisme	MAJ PLU – Secteurs d'information sur les Sols
47	08/10/19	Finances	Consultation pour une prestation d'assistance et de maintenance des postes de relèvement des eaux usées. Saur France / STGS / Suez Eau France / Véolia
48	09/10/19	Finances	Consultation contrat de maintenance appareils de cuisson, froid et laverie et contrôle périodique des appareils de cuisson. Quiétalis / JD Euroconfort / FCC Lainé
49	09/10/19	Finances	Consultation pour la maintenance de l'ascenseur situé à la Mairie. Green Distribution / Alapont / Orona / Thyssenkrupp
50	14/10/19	Finances	Peinture dessous de voûte de l'église par l'entreprise Coupé Bernard : 660.00 € TTC
51	15/10/19	Finances	Consultation pour une mission d'auto-surveillance de la station d'épuration Leres-Ehesp / Labocéa

52	16/10/19	Finances	Devis Scutum pour la remise en état du système de désenfumage à la salle des fêtes Lancelot : 259.88 € TTC
53	18/10/19	Finances	Avenant Smacl pour changement de références du tracteur
54	18/10/19	Finances	Déclaration FCTVA 2020 sur les dépenses de 2018
55	28/10/19	Marchés Publics	LRAR Belloir pour mise en demeure / Salle des fêtes

La séance s'est levée à 22h58

JP DESHAYES

JP PERRIER

F GELOIN

D TALIGOT

D MARTIN

D GILBERT

F BRYON

G LALOE

Y ROGER

L CARRE

C HARDY

P BARON

I JEHAN